

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-421133

A 66607

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 888	Société : RSM		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	TOUNAMI
Nom & Prénom : Amina			
Date de naissance : 22/10/1966			
Adresse : Casablanca			
Tél. : 0661327042 Total des frais engagés : 690 Dhs Dhs			

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Dr. Benslimane Hajaj Médecin Généraliste - Allergologue Casablanca. Tel : 05 22 59 20 13	
Date de consultation : 06/10/2023	Age :
Nom et prénom du malade : Tounami Amina	
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie : Urticaire	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca, le 06/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : Amina

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06.05	23 Catégorie	200 DS	200.00	DRUGENTHE
18.05	23 contôle	Gr. Thé	100.00	Gardien
13.05/23	TC	K20 (400DS)	400.00	CGS

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOPHARMACIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

الدكتورة هاجر بنسليمان - Dr. Hajar BENSLIMANE -

Médecin Généraliste - Allergologue

Diplômée en Allergologie de la faculté de Montpellier

Diplômée en Diabétologie de la faculté de Rabat

Médecine Générale et Echographie

Prise en charge et suivi du Diabète

Asthme, Rhino-conjonctivites allergiques

Allergies alimentaires, Eczéma, Urticaire

Tests cutanés, EFR, Désensibilisation spécifique



الطب العام و الفحص بالصدى

داء السكري

داء الربو، حساسية الأنف و العين

الحساسية الغذائية والدوائية، كزيمة

Casablanca, le : 13/05/2023

### Note d'honoraires

Nom du patient : Toumazi Asma

- Consultation d'Allergologie : ..... /
- EFR K20 : ..... /
- Tests cutanés K20 : ..... 400 DR
- Nébulisation K5 : ..... /
- Oxygénothérapie K5 : ..... /

Total : 400 DR ( quatre cent DR )

Dr. Benslimane Hajar  
Médecin Généraliste - Allergologue  
Rés. Riad Garden, imm 2, Apt 7, bd Laymoun, lot Youssra, Zoubir, Casablanca  
اقامة رياض جاردن، عمارة 2، شقة 7، شارع الليمون، تجزئة يسرى، الزبير، الدار البيضاء  
Tél: 05 22 69 20 13

Rés Riad Garden, imm 2, Apt 7, bd Laymoun, lot Youssra, Zoubir, Casablanca

اقامة رياض جاردن، عمارة 2، شقة 7، شارع الليمون، تجزئة يسرى، الزبير، الدار البيضاء

Tél: 05 22 69 20 13

# الدكتورة هاجر بنسليمان - Dr. Hajar BENSLIMANE -

Médecin Généraliste - Allergologue

Diplômée en Allergologie de la faculté de Montpellier

Diplômée en Diabétologie de la faculté de Rabat

Médecine Générale et Echographie

Prise en charge et suivi du Diabète

Asthme, Rhino-conjonctivites allergiques

Allergies alimentaires, Eczéma, Urticaire

Tests cutanés, EFR, Désensibilisation spécifique



الطب العام و الفحص بالصدى  
داء السكري

داء الربو، حساسية الأنف و العين  
الحساسية الغذائية والدوائية، كزيمة

Casablanca, le : 06/05/2023

Mme Tounani Astma.

Fluide lavant lipikar  
pour le dos de .

Bain ap + relipik  
de lip'ka

pour le cap ap  
de soudre

Dr. Benslimane Hajar  
Médecin Généraliste - Allergologue  
Res. Riad Garden, imm 2, Bd Laymoun  
Casablanca - Tel : 05 22 69 20 13

Rés Riad Garden, imm 2, Apt 7, bd Laymoun, lot Youssra, Zoubir - Oulifa Casablanca

إقامة رياض جاردن، عمارة 2، شقة 7، شارع الليمون، تجزئة يسرى، الزبيبر، الألفة، الدار البيضاء

Tél: 05 22 69 20 13



Dr Hajar Benslimane

Allergologue

Diplômée en Allergologie de la faculté de Montpellier

### Tests cutanés (prick tests)

Patient : Hme Tounani Aomg.

Date : 13/05/2023

Téno- négatif

Téno- positif (Histamine)

Céli (Nerlin)

Saumon

Thon

Sardine

Crevettes

Calmar

Nerlan

Gingembre

#### Interprétation :

Hyper sensibilité au céli et à la crevette.  
À confronter aux résultats des IgE Spécifiques.

Dr. Benslimane Hajar  
Médecin généraliste - Allergologue  
Res. Riad Jarden, Imm 2, Bd Laymoun  
Casablanca, Tel. 05 22 69 20 13